

Lundi 9 mars 1970

Coopération technique avec le Pérou:
 Contribution fédérale de 1'140'000 francs
 à Caritas suisse pour un centre de dévelop-
 pement agricole et artisanal à Chuquibambilla;
 deuxième phase de 2 1/2 ans.

Département politique. Proposition du 13 février 1970 (annexe).

Département des finances et des douanes. Rapport joint du
 27 février 1970 (adhésion).

Département de l'économie publique. Rapport joint du 2 mars
 1970 (adhésion).

Vu la proposition du Département politique et d'entente avec
 le Département des finances et des douanes et le Département de
 l'économie publique, le Conseil fédéral

d é c i d e :

La Confédération accorde à Caritas suisse, pour la deuxième
 phase de l'établissement et du fonctionnement du "Centre de dé-
 veloppement agricole et artisanal" de Chuquibambilla, un montant
 de 1'140'000 francs à prélever sur le crédit de programme de la
 coopération technique.

Extrait du procès-verbal au Département politique pour exé-
 cution (20); au Département des finances et des douanes pour son
 information (8); au Département de l'économie publique (5) pour
 son information et à la Division de l'agriculture (5).

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

Schmid



t.311 Pérou 4 - PA/dm

3003 Berne, le 13 février 1970

324/69

DistribuéeA u C o n s e i l f é d é r a l

Coopération technique avec le Pérou:
 Contribution fédérale de Fr. 1'140.000.--
 à Caritas suisse pour un centre de développement agricole et artisanal à Chuquibambilla; deuxième phase de 2 1/2 ans

I. CADRE GENERAL

Le Pérou est un des points de concentration de notre coopération technique. Nous y avons engagé jusqu'à présent 8,8 millions de francs en chiffres ronds, dont 6,6 millions pour des projets de la Confédération et le reste pour des projets d'institutions privées. Ces crédits sont employés principalement au développement de l'agriculture (élevage, recherche fourragère, sylviculture) de l'artisanat et du tourisme.

Sur ces crédits un montant de Fr. 111'000.-- a été versé à l'Association "Le Valais vient au secours d'Ayaviri" comme contribution à une action dans les domaines de l'éducation et de la santé et comportant également une étude sur le développement agricole et artisanal. C'est de cette étude qu'est issu le projet d'un "Centre de développement agricole et artisanal" (CDAA) à Chuquibambilla, près d'Ayaviri, dans le département de Puno.

Le 10 mai 1966, la Confédération a accordé une contribution de Fr. 750'000.-- pour la première phase de la mise sur pied du CDAA, à l'Association suisse d'Entraide au Pérou (ASEP) qui s'était créée pour réaliser le projet. Par suite

de diverses économies, les versements effectifs de la Confédération pour cette première phase se trouvent réduits à environ Fr. 570'000.--, soit dans la même proportion que la contribution de l'ASEP qui était initialement fixée à Fr. 280'000.--. Quant au Gouvernement péruvien, il a versé Fr. 566'000.-- sur une contribution prévue de Fr. 583'000.--. La présente proposition a pour objet la deuxième phase de cette action.

Situé dans l'Altiplano, le département de Puno est peuplé d'Indiens qui vivent d'une agriculture de subsistance et d'un élevage extensif. Ils pratiquent le tissage artisanal de la laine pour couvrir leurs propres besoins et, dans une faible mesure, pour la vente. En nombre croissant, ils se voient attribuer des terres par la Réforme agraire. Mais pour pouvoir en tirer le meilleur parti, ils devraient avoir la possibilité d'améliorer leurs connaissances et leurs moyens de production. Les aider dans ce sens était l'objectif que se fixait l'Association suisse d'Entraide au Pérou (ASEP) en entreprenant la mise sur pied du CDAA, dans une ancienne hacienda de 1754 ha, située à 3980 m. d'altitude.

Cette institution qui avait envoyé ses techniciens sur place dès avril 1967 s'est trouvée en difficultés financières au cours de 1968. Se considérant incapable de fournir un financement substantiel dans la deuxième phase du projet, elle s'est mise en quête d'une autre institution suisse qui puisse prendre sa place. Après diverses tentatives infructueuses, c'est finalement Caritas suisse qui, en automne 1969, a accepté de reprendre les engagements de l'ASEP à condition que la Confédération fournisse une contribution financière à la deuxième phase du projet, selon l'ordre de grandeur indiqué déjà dans la proposition au Conseil fédéral pour la première phase.

La date choisie comme fin de la première étape est le 30 juin 1968. C'est d'ailleurs à cette époque que nous aurions présenté une proposition de crédit pour la deuxième phase si la question du changement d'institution responsable n'avait pas été

- 3 -

posée. Pour la deuxième phase, jusqu'à aujourd'hui, l'ASEP à mis à disposition (avec un financement d'USEGO) des avances, et elle a contracté un emprunt bancaire pour couvrir le découvert que constituaient les salaires de plusieurs mois non versés aux experts. Ceux-ci ont, malgré ces contrariétés, continué avec assiduité leur activité, ainsi que le prouvent les résultats techniques atteints.

II. RESULTATS ATTEINTS - OBJECTIFS JUSQU'A FIN 1970

Durant la première phase le programme prévu a été respecté ainsi que le font apparaître les rapports d'inspection de notre Ambassadeur à Lima et de son premier collaborateur, puis le rapport d'expertise du Dr. K. Burri - tous datés d'octobre 1968 - et enfin le rapport de M. Stirnimann, délégué de Caritas, qui s'est rendu sur place en juillet 1969.

Les principaux résultats atteints jusqu'au 1er juillet 1968 sont les suivants:

- conversion, en une première étape, de l'hacienda en exploitation pilote, ce qui a nécessité la transformation des bâtiments existants, la construction de nouveaux bâtiments, l'achat et la mise en fonctionnement d'un nouvel équipement mécanique, notamment pour la culture et l'ensilage de fourrages;
- une étude approfondie du marché local a été menée en vue de l'orientation de la production de l'exploitation pilote et, par conséquent, de la production des agriculteurs de la région;
- des conseils ont été donnés aux coopératives de commercialisation de la région et les produits de l'exploitation pilote ont été commercialisés par le canal de ces coopératives, d'où un stimulant appréciable pour elles;

/

- 4 -

des programmes détaillés de l'enseignement agricole et artisanal prévus au projet, ont été élaborés, sur la base d'une étude sociologique et économique du milieu paysan.

Depuis le 1er juillet 1968, début de la deuxième phase, en continuant à prodiguer leurs conseils aux coopératives et tout en améliorant la formation du personnel péruvien occupé dans l'exploitation pilote, les techniciens suisses se sont concentrés sur l'accroissement de la productivité de cette exploitation, notamment dans l'idée d'accélérer l'autofinancement progressif du projet. Ils y ont réussi puisque entre le 1er juillet 1968 et le premier juillet 1969, le bénéfice d'exploitation s'est élevé à Fr. 87'000.-- alors qu'il avait été estimé à Fr. 50'000.-- au budget.

Ils ont enregistré un gros succès en matière d'ensilage des fourrages, ce qui leur a permis d'accroître le rendement laitier du troupeau bovin. C'est ainsi que la production annuelle par vache dépasse actuellement 1'500 l. de lait dans l'exploitation pilote, alors qu'elle est extrêmement basse chez le bétail exploité selon la méthode extensive traditionnelle.

Une collaboration fructueuse s'est établie entre ce projet et les projets d'élevage que dirige le Dr Burri. Le CDAA entretient aussi des contacts permanents avec cinq organisations agricoles dans le département de Puno et les fait bénéficier de ses expériences. De nombreux agriculteurs et agronomes de la région viennent à Chuquibambilla se rendre compte des résultats obtenus, et se renseignent sur la manière de les atteindre à leur tour.

Faute d'être assurés du financement complet de cette deuxième phase, les responsables du projet ont repoussé jusqu'à présent la mise en chantier de diverses constructions.

./.

- 5 -

En raison également de cette incertitude, ils n'avaient pas, jusqu'en octobre 1969, demandé d'homologues au Gouvernement péruvien, ce qui abaisse la part de ce dernier au financement de cette deuxième phase.

Les objectifs à atteindre jusqu'à fin 1970 consistent principalement à élever le rendement de la ferme pilote d'élevage et à mettre en route un programme de formation.

Ferme pilote d'élevage

Il est important que des investissements suffisants soient consentis au cours de cette deuxième phase, pour que le rendement de l'exploitation pilote soit assez rapidement augmenté et qu'ainsi l'autofinancement du projet soit assuré dans une large mesure pour l'avenir. Compte tenu des bons résultats obtenus jusqu'ici en ce qui concerne le rendement des animaux ainsi que la production et la conservation des fourrages, ces investissements semblent justifiés. Ils comprennent comme éléments importants, la construction d'étables et parcs pour bovins, moutons, porc et volaille, le creusage de silos supplémentaires, l'achat d'un camion et l'achat de bovins au Pérou même (en partie du bétail croisé et même quelques têtes de pure race brune en provenance des projets d'élevage dirigés par le Dr Burri) de manière à élever le cheptel bovin à 250 têtes. Le cheptel ovin compte environ 3500 têtes.

Des animaux reproducteurs améliorés (bovins et ovins) seront vendus aux éleveurs de la région. On prévoit en outre l'usage de l'insémination artificielle en collaboration avec une entreprise privée d'Arequipa. La ferme pilote jouera donc le rôle de centre d'élevage. Mais la propagation de bétail amélioré ne peut atteindre sa pleine efficacité que si des éleveurs apprennent à alimenter correctement un tel bétail. Dans le CDA cet apprentissage ne requiert que des investissements peu

./.

- 6 -

élevés comparés à ceux de la ferme pilote.

Formation

La formation agricole sera destinée à de jeunes adultes, mariés, choisis avec le concours de leurs communautés respectives. Cette formation sera essentiellement pratique. Les travaux agricoles qu'elle comportera seront exécutés par ordre de priorité, à la main, à l'aide de la traction animale, à l'aide de la traction motorisée. A noter qu'il existe déjà une motorisation de type coopératif dans certaines communautés indiennes de la région.

Une formation féminine (puériculture, hygiène, alimentation) sera donnée aux épouses des agriculteurs en apprentissage.

Les apprentis agriculteurs et leur épouse resteront d'abord une année entière au Centre, où des maisons familiales à deux logements construites en matériaux locaux bon marché, seront mises à leur disposition; puis ils y reviendront l'année suivante pour deux stages complémentaires de quatre mois chacun.

De retour dans leur communauté, ces couples devront jouer un rôle d'animateurs tout en demeurant exploitants agricoles. Ils seront alors soutenus par le CDAA. Aucune formation pratique de ce genre n'est donnée jusqu'ici dans tout le département. Dans d'autres pays en développement, ce genre de promotion agricole a donné d'excellents résultats.

On prévoit commencer la formation en 1970 avec 10 couples, pour passer assez tôt à 20, puis davantage éventuellement. Cette progression paraît sage en raison de la nécessité de mettre au point la pédagogie de cette formation.

./.

La formation artisanale portera sur deux secteurs: la laiterie-fromagerie et la mécanique agricole. Dans chacune de ces branches il est prévu de donner en permanence à une dizaine d'apprentis au moins, une première formation sur une durée d'un an. Après cette année d'apprentissage, les élèves seront affectés à leur communauté respective comme artisans et recevront régulièrement sur place les conseils du CDAA pour mener à bien leur activité et se perfectionner.

Un soin particulier sera apporté à la formation des homologues des techniciens suisses, étant donné le retard pris dans ce domaine. Par convention avec l'institution responsable, le Gouvernement péruvien s'est engagé à les mettre à disposition à ses frais.

Personnel

a) Personnel suisse

On prévoit que le personnel comptera en moyenne dans cette deuxième phase, au maximum 6 unités/expert et c'est sur cette base (180 mois/expert) que les frais de personnel suisse ont été budgétés. Mais on espère que cette moyenne ne sera pas atteinte, car on s'efforcera d'obtenir des Péruviens qualifiés pour occuper assez tôt certains postes.

Les six unités/expert couvrent les activités suivantes :

- Direction
- Elevage, soins vétérinaires
- Agriculture, cultures fourragères
- Laiterie
- Commercialisation
- Mécanique agricole
- Formation féminine, santé
- Organisation de l'enseignement

La formation artisanale portera sur deux secteurs: la laiterie-fromagerie et la mécanique agricole. Dans chacune de ces branches il est prévu de donner en permanence à une dizaine d'apprentis au moins, une première formation sur une durée d'un an. Après cette année d'apprentissage, les élèves seront affectés à leur communauté respective comme artisans et recevront régulièrement sur place les conseils du CDAA pour mener à bien leur activité et se perfectionner.

Un soin particulier sera apporté à la formation des homologues des techniciens suisses, étant donné le retard pris dans ce domaine. Par convention avec l'institution responsable, le Gouvernement péruvien s'est engagé à les mettre à disposition à ses frais.

Personnel

a) Personnel suisse

On prévoit que le personnel comptera en moyenne dans cette deuxième phase, au maximum 6 unités/expert et c'est sur cette base (180 mois/expert) que les frais de personnel suisse ont été budgétés. Mais on espère que cette moyenne ne sera pas atteinte, car on s'efforcera d'obtenir des Péruviens qualifiés pour occuper assez tôt certains postes.

Les six unités/expert couvrent les activités suivantes :

- Direction
- Elevage, soins vétérinaires
- Agriculture, cultures fourragères
- Laiterie
- Commercialisation
- Mécanique agricole
- Formation féminine, santé
- Organisation de l'enseignement

Tous les experts, sauf un, partageront leur activité entre la ferme pilote et la formation, bien qu'à des degrés différents. La formation s'effectue essentiellement par des activités pratiques qui répondent aux besoins de la ferme pilote. Mais, l'un dans l'autre, on peut estimer que les deux tiers de l'activité des experts portera, dans cette deuxième phase, sur la ferme pilote et l'autre tiers sur la formation.

b) Personnel péruvien

Le CDAA emploie depuis ses débuts un personnel péruvien de niveau subalterne et intermédiaire. Le Gouvernement péruvien lui fournira désormais des cadres nationaux qui se prépareront à prendre la relève des experts suisses le moment venu.

Transfert des responsabilités

On prévoit que le projet comportera encore une troisième, puis une quatrième phase s'achevant en 1976. Mais au cours de ces deux dernières phases la participation suisse devrait se borner, pour l'essentiel, à mettre à disposition des experts, en nombre décroissant. De son côté le Gouvernement péruvien s'est engagé à assurer la poursuite des activités du CDAA après le départ des derniers coopérants suisses, en principe dès 1976. Après cette date, des missions de follow up devront être assumées par des experts suisses, dans la mesure où elles seront nécessaires.

III. INSTITUTION RESPONSABLE: Caritas suisse
Lowenstrasse 3, 6002 Lucerne.

Au Pérou, le chef du projet est le Dr J.-P. Bessard, vétérinaire.

./.

IV. BUDGETA. Investissements

Complément à payer par le Pérou pour l'achat de l'hacienda	Fr. 55'000.--
Constructions pour le personnel	130'000.--
Constructions pour la formation agricole	65'000.--
Constructions pour la formation artisanale	40'000.--
Constructions pour la ferme pilote	195'000.--
Installation d'eau et d'électricité	45'000.--
Installation d'irrigation	30'000.--
Mobilier et équipement pour logements des apprentis et du personnel, et pour bureau	50'000.--
Outillage et machines agricoles	100'000.--
Bétail	175'000.--
Semences et engrais	30'000.--
Véhicules	75'000.--
Equipement de l'atelier de mécanique	20'000.--
Complément au fonds de roulement pour ateliers artisanaux	45'000.--
Imprévus	90'000.--
	<hr/>
Subtotal	Fr. 1'145'000.--

B. Frais de fonctionnement du projet

Frais de personnel péruvien	Fr. 50'000.--
Frais de personnel suisse (salaires, assurances, voyages, etc.) à raison de 2/3 pour la ferme pilote et 1/3 pour la formation	490'000.--
Frais généraux: nourriture pour les apprentis, matériel scolaire, frais de bureau, chauffage et électricité, utilisation des véhicules et transports, assurances, frais d'entretien, frais divers	240'000.--
	<hr/>
Report	Fr. 780'000.--

Report Fr. 780'000.--

Frais administratifs de l'institution
responsable

40'000.--

Imprévus

30'000.--

Fr. 850'000.--

Rendement de l'exploitation agricole pilote
à déduire

150'000.--

Subtotal

Fr. 700'000.--

Récapitulation

Investissements

Fr. 1'145'000.--

Frais de fonctionnement

700'000.--

TOTAL

Fr. 1'845'000.--

V. FINANCEMENT

Coût total Fr. 1'845'000.--

- Part du Gouvernement péruvien 105'000.--

Fr. 1'740'000.--

- Part de Caritas suisse (y compris l'apport
d'USEGO)

600'000.--

Part de la Confédération

Fr. 1'140'000.--

Dans le tableau de financement ci-dessus n'est pas compris l'auto-financement partiel du projet par le rendement de l'exploitation agricole pilote. Ce rendement, estimé à 150'000.- Fr., apparaît également au budget en diminution des frais de fonctionnement du projet.

./.

DEPARTEMENT POLITIQUE FINANCIER

[Greber]

VI. ACCORD DU PAYS ET RECOMMANDATIONS

Une convention a été signée en 1966 entre l'institution responsable et le Gouvernement péruvien, aux termes de laquelle la première s'engage à mettre sur pied le CDAA et le second à fournir des prestations de contrepartie. Le Gouvernement péruvien est d'accord que Caritas reprenne les engagements de l'ASEP. Caritas procédera à ce transfert de responsabilités dès que la Confédération aura accordé la contribution prévue dans la présente proposition, par la signature d'un protocole complétant la convention.

Notre Ambassade à Lima et le Dr K. Burri recommandent de continuer à participer financièrement à ce projet.

VII. CONSULTATIONS PREALABLES

Administration fédérale des Finances: Accord

Division de l'Agriculture: Accord

Division du Commerce: Accord

Les explications demandées par ces trois instances leur ont été fournies. Les principales d'entre elles ont été incorporées à la présente proposition.

VIII. PROPOSITION

Vu ce qui précède le Département politique

p r o p o s e

que la Confédération accorde à Caritas suisse, pour la deuxième phase de l'établissement et du fonctionnement du "Centre de développement agricole et artisanal" de Chuquibambilla, un montant de Fr. 1'140'000.-- à prélever sur le crédit de programme de la Coopération technique.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

(Graber)

./.

Pour rapport joint aux:

Département fédéral des finances et des douanes

Département fédéral de l'économie publique

Lundi 9 mars 1970

Extrait du procès-verbal aux:

Département politique en 20 exemplaires pour exécution

Département des finances et des douanes en 5 exemplaires,
pour son informationDépartement de l'économie publique en 5 exemplaires, pour
son information.

Conseil fédéral

d é c i s e :

Il est pris connaissance du rapport des départements politique et de l'économie publique ainsi que du rapport joint du Département des finances et des douanes qui tiendra lieu d'instructions à la délégation suisse aux sessions du Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi qu'aux délégations qui, dans le cadre d'autres organisations internationales, seront appelées à prendre position sur les principes qui précèdent.

Extrait du procès-verbal au Département politique (20); au Département de l'économie publique (5) et au Département des finances et des douanes (5).

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

Schmid